

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024**

Date de la convocation : 25/06/2024

**Présents** : (13) Mmes DAVID Dominique, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PETROPOULOS Muriel, VIMONT Isabelle  
MM. AUZET Alain, BAUDIN Daniel, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, PERREAU Michel

**Absents excusés** : (01) M. BA IDRISSE Farid

**Absents** : (02) Mme ARZUR Elodie et M. BROUAZIN Loick

**Représentées** : (01) Mme KLECZINSKI Nathalie par Mme PADUA Elisabeth

**Retardés** : (00)

Mme VIMONT Isabelle a été élue secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Avis sur le projet d'augmentation de capacité de l'unité de méthanisation SENART BIO ENERGIES
2. Mise à l'étude d'un projet d'échange d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Pièce du Pignon » en vue de la régularisation de son tracé
3. Création d'un poste d'adjoint administratif à 35 H pour le service travaux
4. Divers

**1. AVIS SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE CAPACITE DE L'UNITE DE METHANISATION SENART BIO ENERGIES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**POUR** ..... **14 voix**  
**CONTRE** ..... **00 voix**  
**ABSTENTION**..... **00 voix**

**DECIDE** d'émettre un avis favorable à la requête de la SAS SENART BIO ENERGIES.

**SOULIGNE** la nécessité d'améliorer l'oxygénation et la filtration de la lagune.

**DEMANDE** qu'un entretien régulier de la lagune soit effectué.

**DEMANDE** que l'épandage sur les parcelles n°Y 11 et Y n°184 rue de la croix des Anges, ne soit réalisé qu'en cas d'impérieuse nécessité.

**2. MISE A L'ETUDE D'UN PROJET D'ECHANGE D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA PIECE DU PIGNON » EN VUE DE LA REGULARISATION DE SON TRACE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**POUR** ..... **14 voix**  
**CONTRE** ..... **00 voix**  
**ABSTENTION**..... **00 voix**

**ADOPTE** le principe de l'étude du projet d'échange d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Pièce du Pignon » en vue de la régularisation de son tracé.

**PRECISE** qu'une information au public de la procédure d'échange sera réalisée par la mise à disposition en mairie des plans du dossier et d'un registre avant la délibération autorisant l'échange pendant un mois.

**DIT** que le résultat de l'étude relative au projet d'échange fera l'objet d'une nouvelle présentation en conseil municipal.

**DIT** que les modalités financières relatives à cet échange devront être fixées et acceptées par les 2 parties avant aboutissement de la transaction.

### **3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 35H POUR LE SERVICE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**POUR** .....14 voix

**CONTRE** ..... 00 voix

**ABSTENTION...** 00 voix

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif territorial (cadre d'emploi des adjoints administratifs) à temps complet, soit à 35 heures par semaine, à compter du 01/09/2024, pour le service travaux,

**PRECISE** que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades suivants : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C, recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. L'agent contractuel recruté en application des dispositions ci-dessus énoncées exercera les fonctions sus mentionnées. Il devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans un poste similaire. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération des grades d'adjoints administratifs territoriaux.

**MODIFIE** le tableau des emplois,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs au recrutement,

**DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 03/07/2024,

**INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

### **4. DIVERS**

- Résultats des élections législatives
- Sécurisation des terrains
- Réunions de quartiers

Fin de séance à 21h47.